

Les « classes moyennes », au miroir déformant des politiques publiques

Virginie GIMBERT,
Chargée de mission
au Centre d'analyse
stratégique,
Chercheuse associée à
l'Institut de Sciences
sociales du Politique

« Classes moyennes »,
de qui parle-t-on ?
Régulièrement présentes dans
les discours médiatiques ou
politiques, les classes moyennes
désignent les ménages et les
groupes sociaux qui
n'appartiennent ni aux classes
les moins favorisées, ni aux
classes « supérieures » : elles se
situeriaient entre les deux. Cette
définition en creux et le fait que
cette expression soit souvent
utilisée au pluriel soulignent
la variété et l'hétérogénéité des
situations objectives et
des perceptions subjectives
auxquelles elle peut renvoyer.

Trois principaux critères peuvent cependant être retenus pour définir ces groupes intermédiaires. Le premier est subjectif : il consiste à prendre au sérieux les perceptions des individus quant à leur propre position dans l'échelle sociale. Le second renvoie à la profession et au mode de vie adopté. Le dernier critère, de nature économique, s'appuie sur le niveau de revenus. A partir de ce critère de revenus, de multiples définitions peuvent être retenues¹. A titre d'illustration, l'Observatoire des inégalités considère que les classes moyennes regroupent les 40 % de salariés au milieu de la distribution de revenus (au-dessus des 30 % les moins payés et en dessous des 30 % les mieux payés), soit des salaires nets compris entre 1200 et 1840 euros (temps plein). Jean-Michel Hourriez, économiste à l'INSEE, choisit quant à lui de s'appuyer sur la structure des revenus pour identifier les classes moyennes : pour celles-ci, les salaires et les retraites représentent la quasi-totalité des ressources². Elles regroupent ainsi les individus situés au-dessus des 30 % les plus pauvres et en dessous des 10 % les plus riches³, soit ceux qui ont des revenus mensuels compris entre 1460 euros et 4130 euros. De nom-

breuses approches tentent de combiner ces différents critères de définition : par exemple, Louis Chauvel considère que les classes moyennes regroupent les salariés ayant un revenu proche du salaire moyen, qui ont une position sociale au milieu de la hiérarchie (notamment les « professions intermédiaires ») et qui, enfin, se définissent par un sentiment positif d'appartenance à cette catégorie⁴.

Une définition courante extensive et ses effets concrets

Dans les discours de nombreux acteurs, la définition implicite et couramment retenue est extensive : 60 à 80 % de la population sont considérés comme faisant partie des classes moyennes. Elle correspond *grosso modo* aux résultats de certains sondages qui mettent en évidence que près des trois quarts des Français s'identifient aux classes moyennes. Cette définition peut également se justifier d'un point de vue économique si on considère la *nature des revenus* des individus. Cette fourchette correspond en effet aux personnes qui tirent leur revenu essentiellement de leur travail (sous forme de salaires ou de pensions). Par contraste, les prestations sociales et le patrimoine représentent une part non négligeable des revenus des individus situés, respectivement, à la base et au sommet de la hiérarchie des niveaux de revenus. Ainsi, il y aurait une « communauté de destins » qui serait partagée par ces « classes moyennes », rassemblant en ce sens une très grande majorité de la population⁵. La mobilisation d'une telle définition extensive est compréhensible également d'un point de vue politique : elle permet d'évoquer la situation de la grande majorité de la population, et du même coup, de s'adresser à la majorité des électeurs.



Or, retenir cette définition extensive est loin d'être sans conséquences. Cela contribue en particulier à gommer certaines inégalités de situation et de destin. Par exemple, la situation d'un ouvrier spécialisé à quelques mois de la retraite et celle d'un jeune polytechnicien en début de carrière se trouvent confondues du fait d'un revenu identique en niveau et en nature : selon cette définition, ils appartiennent tous deux aux classes moyennes, même si leurs situations objectives – en terme de trajectoires de vie et de destins – demeurent fondamentalement dissemblables. A niveau de revenu identique, la situation d'un propriétaire ou d'un locataire se distingue également nettement. Il conviendrait ainsi de mieux combiner les différents critères de définition disponibles (revenus, patrimoine, profession, modes de vie, etc.).

Surtout, une telle définition extensive a des effets concrets majeurs, notamment pour l'action publique. En effet, cette perception d'une classe moyenne qui rassemble la grande majorité de la population française inspire très largement l'action publique. De nombreuses réformes sont justifiées au nom de cette catégorie sociale, numériquement massive, alors que, concrètement, les effets de ces politiques publiques ne concernent qu'une partie de ces classes moyennes, souvent sa partie « supérieure ». Si cela peut parfois être le résultat d'une stratégie consciente d'un certain nombre d'acteurs politiques, il demeure que cette conception

1. Rappelons qu'en France, le niveau de vie médian est de 1290 euros mensuel, ce qui signifie que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur (INSEE, France, *Portrait social*, 2007).

2. Par opposition aux ménages « à revenus modestes » dont les revenus sont constitués en partie d'indemnités chômage et de prestations sociales (de 9 à 21% du revenu avant impôts) et qui ne paient pas l'impôt sur le revenu, et aux ménages « à hauts revenus » pour lesquels les bénéfices et revenus du patrimoine occupent une part importante (entre 13 et 29 % des revenus avant impôts pour les individus appartenant au dernier centile de revenus). Cf. J.-M. Hourriez, 2003, « Des ménages modestes aux ménages aisés : des sources de revenus différentes », INSEE Première.

3. Jean-Michel Hourriez propose un découpage encore plus précis, en excluant seulement les 1% les plus riches.

4. Louis Chauvel, 2006, *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, La République des idées.

5. C'est l'approche proposée par Jean-Michel Hourriez.

Histoire, trauma et transmission (suite)

hommes dans l'histoire), incorporé en moi », reconstruit au présent dans des problématiques qui concernent bien souvent plus le présent que le passé.

La manière dont l'histoire est convoquée pour dire la victimisation, pour dire l'horreur de l'histoire, pose un problème à la France dans l'expression de son récit national. Jusqu'aux années 1970, l'histoire de France se déclinait sous le mode de

l'homogénéité et de la cohérence portée vers l'avenir (radieux ou non). La France avait ses territoires, ses clochers ruraux, ses héros positifs et semblait vouloir rayonner sur le monde grâce à sa culture et à ses valeurs humanistes et révolutionnaires (les Droits de l'Homme). Depuis la fin des années soixante dix, et de façon concomitante, à la (dé)faveur de la décolonisation, du retour de mémoire du rôle de

la France et de Vichy dans la déportation des juifs pendant la guerre, tout se passe comme si la France ne pensait plus, et que de façon coupable, qu'à ses victimes. Dans l'écriture de l'histoire et la manière de se percevoir sur le temps long, la France est passée des *lendemains* qui chantent aux *hiers* qui déchantent.

Pourtant, comme pour tout projet d'avenir, la France avait sans aucun doute besoin de trouver les mots pour dire une histoire parfois refoulée, sinon occultée. Avoir « les mots pour le dire ». Voilà une autre manière de filer la métaphore analytique. La France a connu une histoire faite aussi de trauma, trop souvent ignorée ou masquée. Aujourd'hui ses yeux se décillent. Reste à construire avec exigence un récit reposant sur des faits plus que sur des affects, sur des éléments vérifiables, plus que sur des mémoires parfois parcellaires, pour rétablir un roman national pluriel, porteur d'espoirs et de vie en commun, pour les générations à venir. ■



Les « classes moyennes », au miroir déformant des politiques publiques (suite)

extensive peut engendrer des erreurs d'analyse. Ces dernières entraînent à leur tour de réelles difficultés de conception stratégique et de ciblage pour les politiques publiques.

Un travail de décryptage rigoureux pour une action publique efficace

Mieux définir les classes moyennes répond donc non seulement à une exigence de rigueur intellectuelle, mais aussi à un véritable enjeu pour l'action publique. Il convient

drat ainsi d'adopter une perspective plus dynamique qui tienne compte des destins individuels et des trajectoires de vie (par exemple, en distinguant les propriétaires – effectifs ou en devenir – des locataires de logement). Parallèlement, une attention particulière devrait également être portée aux dénominations choisies : par exemple, au lieu de parler des « classes moyennes supérieures » comme d'un sous-groupe des « classes moyennes », il serait sans doute plus pertinent de

parler de « classes aisées ». Cette appellation, certes moins neutre politiquement, a l'avantage d'être plus éclairante puisqu'elle renvoie à des situations sociales objectivables. Finalement, seul un travail rigoureux et fin de décryptage des réalités sociales vécues par ces groupes sociaux permettra d'identifier la nature exacte des problèmes qu'ils rencontrent et, ce faisant, de proposer des politiques publiques les mieux adaptées pour y remédier. ■